



STAGE DE PÂQUES 2025



STAGE DE NATATION

du mercredi 23 au samedi 26 avril 2025
ET
Du mardi 29 avril au samedi 3 mai 2025

!! 2 SEMAINES DE STAGE !!

- Du mardi au samedi
- Cours privé, semi privé
- Enfants et adultes
- Durée du cours : 25 min

VACANCES DE PÂQUES

Deux sessions :
- mardi 16h45
- mardi 18h

! INITIATIONS MERMAIDING ! Mardi 29 avril

Renseignements par mail
secretariat@ecolenatationthonex.ch
ou par tél. 022/349.04.22

www.ecolenatationthonex.ch

Geneva Mermaid

STAGE DE PAQUES 2025 (Natation + Mermaiding)

Durant les vacances de Pâques, l'Ecole de Natation de Thônex organisera, sous forme de stage, des cours de natation privés et semi-privés pour adultes et enfants (dès 4 ans). Cette année, nous sommes heureux de vous proposer deux semaines de stages aux dates suivantes:

- du **mercredi 23 avril au samedi 26 avril 2025**
- du **mardi 29 avril au samedi 03 mai 2025**

Ainsi qu'une initiation au mermaiding le mardi 29 avril où deux sessions seront proposées .

➤ **NATATION**

Durée des cours : 25 minutes par jour.

Prix des cours natation/ par personne :

1^{er} semaine: du mercredi 23 avril au samedi 26 avril

	4 cours (9h15-13h15) du mercredi au samedi
Cours semi-privés :	112 CHF
Cours privés :	152 CHF

2^e semaine: du mardi 29 avril au samedi 03 mai

	5 cours (9h15-12h45) du mardi au samedi	4 cours (13h-19h30) du mardi au vendredi
Cours semi-privés :	140 CHF	112 CHF
Cours privés :	190 CHF	152 CHF

INFORMATIONS IMPORTANTES:

- Les entrées à la piscine de Thônex ne sont pas comprises dans le prix des cours.
- Cours Semi-Privés : si un **élève devait se retrouver seul** en cours semi-privés par manque de demandes d'autres personnes de même niveau, nous nous permettrons de le contacter et de lui proposer 2 solutions alternatives :
 - soit transformer ses cours semi-privés en cours privés.
 - soit le garder seul, mais nous réduirons son stage d'un cours.

Les élèves qui ne peuvent suivre le cours du samedi doivent s'inscrire dans les cours de l'après-midi (stage du mardi au vendredi).

Pour les inscriptions: vous pouvez vous rendre sur le site de l'Ecole de natation (www.ecolenatationthonex.ch), cliquer sur "Inscription" --> sélectionner Natation, puis « stage Pâques 2025 » et choisir l'horaire du stage. Il ne vous restera plus qu'à suivre les instructions données par le logiciel.

➤ **INITIATION MERMAIDING**

L'Ecole de natation de Thônex va organiser une initiations au mermaiding, afin de permettre à ceux qui le souhaitent (filles et garçons) de découvrir cette discipline très complète et ludique.

Les informations à retenir

- Le lieu : Les initiations auront lieu à la piscine de Thônex.
- Quand : le mardi 29 avril à 16h45 et 18h
- Durée du cours : environ 60 min.
- Maximum : 8 personnes par cours.
- Prix : 20 CHF l'initiation.
- Les monopalmes et queues de sirènes seront fournies par notre Ecole.
- L'entrée à la piscine de Thônex n'est pas comprise dans le prix de l'initiation.

Pour participer à ce cours d'initiation, les enfants doivent être âgés de 8 ans révolus au minimum, savoir nager de manière totalement autonome sur une distance d'au moins 25 mètres et très à l'aise sous l'eau.

Si vous avez un petit triton ou une petite sirène qui souhaite découvrir cette discipline, merci de revenir vers nous par mail pour son inscription :

(secretariat@ecolenatationthonex.ch).

ATTENTION : Les inscriptions seront prises par ordre d'arrivée et il n'y a que 8 places par groupe.

Lorsque vous inscrivez de manière définitive un élève, vous attestez avoir pris connaissance de nos **Conditions Générales**. Veuillez donc les lire attentivement, particulièrement les paragraphes concernant le règlement des cours, le règlement de la piscine de Thônex et le règlement de l'Ecole de natation.



Conditions générales

Annulation de cours

Lorsqu'une inscription est réservée et payée, celle-ci est ferme : aucune annulation n'est possible.

Les absences excusées ou non ne donnent lieu ni à remplacement ni à remboursement.

L'Ecole de natation de Thônex est dépendante de la gestion des bassins de la Commune de Thônex pour les cours donnés à Thônex. Elle ne peut être tenue pour responsable de leurs décisions. Une indisponibilité des lieux ne donne pas droit à un remplacement ou à un remboursement.

En cas de maladie ou d'absence d'un professeur, l'ENT met tout en œuvre pour trouver une personne remplaçante ou proposera un autre cours.

En cas de maladie ou d'accident entraînant une impossibilité de participer aux cours durant plus de 3 cours consécutifs, et sur présentation immédiate d'un certificat médical, les leçons seront reportées.

En cas d'arrêt du cours durant le semestre pour motifs privés (autres que maladie ou accident), aucune compensation - report ou remboursement - ne sera possible.

Modalité de paiement

Toutes les informations utiles à votre paiement par virement bancaire sont indiquées sur la facture que vous avez reçue ou recevrez par mail et que vous pouvez imprimer au besoin.

Les cours doivent être réglés à réception de la facture. Nous n'acceptons aucun élève, dont la facture n'est pas réglée.

En cas d'annulation de votre inscription avant le début des cours, les montants suivants sont dus :

50 % du montant - en cas d'annulation jusqu'à 10 jours avant le début des cours

100 % du montant - en cas d'annulation moins de 10 jours avant le début des cours

Nos coordonnées de paiement

Numéro de compte CCP : 12-21722-1
Numéro de BVR : 01-66164-7
Numéro IBAN : CH68 3000 0001 1202 1722 1
Numéro Clearing : 09000
Code SWIFT/BIC : POFICHBEXXX

Depuis le 01.01.2022, les factures peuvent être payées par carte de débit/crédit directement au bureau de l' Ecole de Natation de Thônex.

Entrées piscines

Les élèves qui suivent les cours à Thônex doivent s'acquitter de l'entrée, qui n'est pas comprise dans le prix des cours.

Des abonnements de 5 ou 10 entrées au tarif réduit de 12 ou 20 francs (enfants) et 18 et 32.50 francs (adultes) sont en vente, durant les heures d'ouverture de la caisse de la piscine et sur présentation de la confirmation d'inscription.

- Les enfants âgés de moins de 5 ans ont droit à l'entrée gratuite s'ils sont accompagnés d'un adulte qui paie l'entrée.
- Les enfants de moins de 5 ans, accompagnés d'un adulte ne payant pas l'entrée et se rendant uniquement jusqu'aux vestiaires, devront s'acquitter de l'entrée au tarif « enfant ».
- Les accompagnants qui se rendent au bord du bassin, paient l'entrée au tarif normal.

Règlement piscine de Thônex

L'accès au bord du bassin n'est possible qu'en maillot de bain. Les accompagnants qui franchiraient le pédiluve, en étant habillés, seront refoulés hors du bassin et leurs enfants ne seront pas acceptés à leur cours.

Le règlement de la piscine interdit de se baigner en short, bermuda ou tous types de maillots larges. Seuls sont acceptés les maillots de bains collés contre le corps.

Les élèves de moins de 10 ans, n'ont le droit de nager, avant ou après leur cours que s'ils sont accompagnés, au bord du bassin, par une personne adulte.

Les accompagnants n'ont pas le droit de filmer, ni de prendre des photos des cours.

[Règlement Ecole de natation de Thônex](#)

Les élèves de moins de 10 ans doivent être confiés à leur moniteur/trice par la personne accompagnatrice qui les récupère dès la fin du cours.

Pour les élèves de 4 à 7 ans, qui participent pour la première fois à nos cours, la présence d'un adulte, en maillot de bain au bord du bassin, est indispensable lors de leur premier cours. En cas de non respect de ce point, l'élève ne pourra pas participer à sa séance de natation.

Les enfants sont sous la responsabilité de leurs moniteurs/trices uniquement durant la durée du cours. Les parents doivent s'assurer de les confier aux moniteurs/trices et de les récupérer dès la fin des cours.

Ponctualité : les élèves doivent être prêts, en tenue de bain, 5 minutes avant le début du cours.

A Thônex, les accompagnants qui viennent au bord du bassin, en tenue de bain, ne se tiennent pas le long du bassin où sont donnés les cours, ni à proximité des professeurs. Les accompagnants qui ne se rendent que dans les vestiaires ont la possibilité de suivre les cours depuis le local prévu à cet effet.

Une pièce de 2 francs est nécessaire pour l'usage des casiers.

[Assurances](#)

Il incombe à chaque participant d'être au bénéfice d'une assurance responsabilité civile et d'une assurance accident.